

Département d'Indre-et-Loire  
Direction régionale des affaires culturelles  
de la région Centre

Commune de  
**ROCHECORBON**

**ZPPAUP**  
Zone de protection du patrimoine  
architectural, urbain et paysager

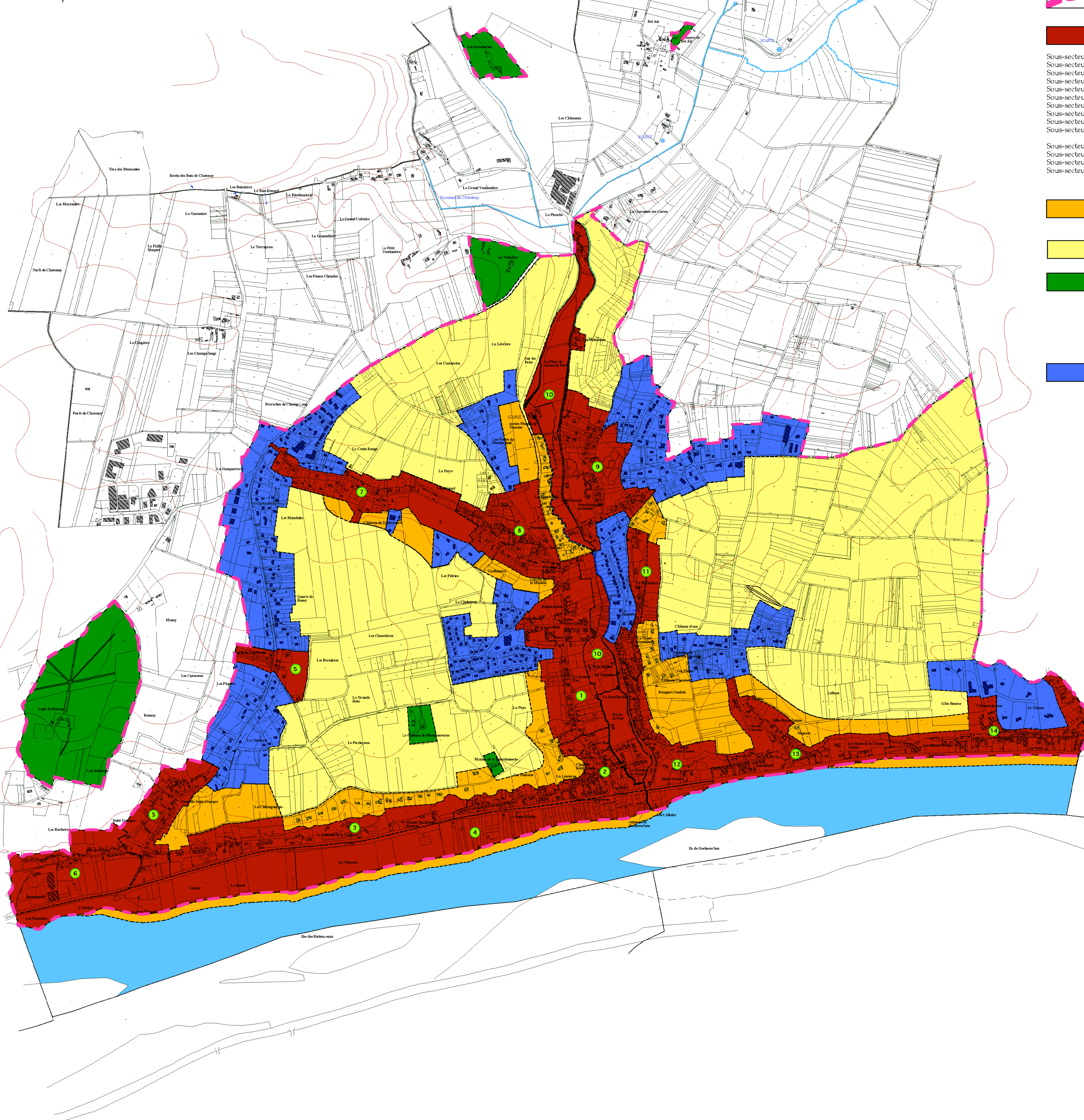
**PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Date : 17 avril 2007  
Phase :  
Échelle : 1/10 000  
Pièce n° **3**

Commune de Rochecorbon  
Place du 8 mai 1945  
37210 Rochecorbon

Thierry Gilson,  
architecte-paysagiste, mandataire  
2, rue des Sœurs, 28000 Chartres  
tel : 02 37 91 10 08 / fax : 02 37 30 76 57

Laurent Charré,  
architecte-urbaniste  
38, boulevard de la Couraille, 28000 Chartres  
tel : 02 37 91 13 13 / fax : 02 37 30 21 06



**LÉGENDE ZONAGE**

- Périètre de la ZPPAUP
- 1 - Secteur d'intérêt paysager et architectural majeur** : ensemble cohérent bâti, murs, jardins, espaces publics.
  - Sous-secteur 1 - le bourg (du haut) - places de l'Église et de la Mairie
  - Sous-secteur 2 - le bourg (du bas) - la Butte - rue des Basse-Rivières
  - Sous-secteur 3 - le quai de Loire (RN 152) de la Basse-Rivière à l'Écluse
  - Sous-secteur 4 - le quai de Loire (RN 152) - berges, jardins, promenades
  - Sous-secteur 5 - Saint-Georges - les Fontaines
  - Sous-secteur 6 - Beauregard
  - Sous-secteur 7 - Yauvoynard
  - Sous-secteur 8 - Fontenailles - rue Gerin
  - Sous-secteur 9 - les Bourcaisères - les Pelus
  - Sous-secteur 10 - Vallée de la Sèdre - moulin de Touvoise (de la rue de l'Église à la Loire au sud - de la rue de l'Église aux Montreaux au nord)
  - Sous-secteur 11 - les Hautes-Catmitères - Bellevue
  - Sous-secteur 12 - le Pes-Sauoir - le carreau des Clouets - Château-Chevrier
  - Sous-secteur 13 - Vauvert - Saint-Roch - la Chasse-royale
  - Sous-secteur 14 - Sens - les Pentes - les Pats
- 2 - Environnement immédiat nature ou bâti, secteurs de grande sensibilité paysagère** : franges des plateaux jouxtant ces secteurs, souvent en limite de crêtes et présentant des phénomènes de co-visibilité depuis les coteaux opposés et les bords de Loire ; nécessitant une vigilance particulière.
- 3 - Environnement plus lointain, secteurs de moins grande sensibilité paysagère** : essentiellement plateau viticole à préserver et où il serait nécessaire de veiller à la qualité de toute nouvelle implantation de bâtiments (via le règlement du plan local d'urbanisme).
- 4 - Ensemble architectural et paysager intéressant, propriétés isolées émergeant dans la campagne** : protection et recommandations spécifiques à édifier.
  - Rosnay
  - La Valmaître
  - Les Armuseries
  - Bel-Air
  - Villesseier
  - La Bourdonnerie
  - Montgouverne
  - La Mousadière
- 5 - Secteurs d'extension urbaine, habitat et activités** : traitement des franges, des façades sur la voie publique et des espaces publics.